



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : NICE

Établissement : Université de Nice Sophia Antipolis

Demande n° S3LP120002646

Dénomination nationale : Systèmes informatiques et logiciels

Spécialité : Informatique distribuée et systèmes d'information d'entreprise

Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle présente des objectifs de formation en adéquation avec les besoins du secteur professionnel concerné. Elle associe deux composantes, l'UFR de Sciences et l'Ecole polytechnique universitaire et affiche de nombreuses conventions avec le monde professionnel régional, avec le monde académique (2 lycées) et avec un centre de formation d'apprentis (CFA) (EPURE Méditerranée). L'établissement a pris en compte les recommandations antérieures faites et propose une licence professionnelle mettant en évidence la synergie entre le projet pédagogique et les besoins des industriels.

Il s'agit de former des cadres dans les métiers de l'ingénierie informatique support à l'entreprise et les thèmes concernés sont : l'administration des données/système d'information, développement web, développement d'application mobiles, consultant système d'information. Les aspects professionnalisants sont variés et pertinents pour un effectif d'étudiants issus de 2^{ème} année de licence (L2) « Informatique », de DUT « Informatique, génie des télécommunications et réseaux » (GTR), « Génie électrique et informatique industrielle » (GEII), « Statistique et Informatique décisionnelle » (STID) et « Services et réseaux de communication » (SRC), et de BTS « Informatique » et « Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques » (IRIS). L'attractivité peut être évaluée par le ratio suivant : soixante candidatures pour vingt-cinq places, soit environ un sur deux. Cette licence professionnelle complète l'offre de niveau Bac+2 (L2, DUT) existante ; aucune information sur le positionnement régional n'est disponible.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	20
Taux de réussite	95 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	2 % / 20 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	50 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	51 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	88 % - 76 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette formation est placée sous la responsabilité d'un professeur d'informatique qui s'appuie sur une équipe pédagogique très diversifiée, associant enseignants de l'IUT, de l'UFR de Sciences, chercheurs de l'INRIA et professionnels du secteur. Un bureau de direction, regroupant trois responsables de spécialité mutualise tâches et ressources (secrétariat, interface avec le CFA) en appui au pilotage de la formation. Le conseil de perfectionnement, opérationnel, est commun aux trois spécialités.



La politique de stage est bien encadrée pour favoriser une aide à l'insertion professionnelle. Les partenariats sont bien ciblés : des conventions cadres ont été établies avec les branches professionnelles au niveau de l'université, se déclinant en partenariat pédagogique et en partenariat d'intégration professionnelle pour l'accueil de stagiaires et d'apprentis. L'effectif correspond à une majorité d'étudiants titulaires d'un DUT (40 % à 70 %), d'un BTS (10 % à 40 %) auxquels s'ajoutent des étudiants de L2 et des étudiants étrangers. La promotion se répartit de manière équilibrée entre formation initiale et apprentissage sans formation continue ni validation des acquis de l'expérience. En revanche, il existe une tendance à la baisse des entrées par la voie de l'alternance. L'insertion professionnelle est très rapide dans un secteur où les emplois sont très cohérents avec la formation.

- Points forts :
 - L'insertion professionnelle rapide et en adéquation avec la formation.
 - L'excellent taux de réponse à l'enquête de l'insertion.
 - Le solide réseau relationnel avec le monde professionnel.
- Points faibles :
 - L'auto-évaluation est absente.
 - Les poursuites d'études dans l'établissement sont en progression.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il serait pertinent d'utiliser l'auto-évaluation comme un outil d'aide au pilotage de la licence professionnelle. Sa mise en place permettrait d'améliorer la qualité du dossier en termes de précisions dans le suivi des diplômés. Il est impératif de maîtriser et limiter les poursuites d'études dans et hors de l'établissement.